



PROCÈS-VERBAL du conseil exécutif de l'AFELC-UQAM tenu **10 avril 2019 à 18h15 au J-1180. LOCAL du Pavillon Judith-Jasmin : 405, rue Sainte-Catherine Est, H2L 2C4**

ÉTAIENT PRÉSENT.E. S. :

M. Victor Brayant, responsable aux affaires financières  
Mme Amanda Masson, responsable aux affaires sociopolitiques  
M. Eli C. Carreón, responsable aux affaires académiques  
M. Émeric Hébert, responsable aux affaires socioculturelles  
M. Julien Robitaille-Brisson, responsable aux affaires uqamiennes  
Mme Émy Girard, responsable aux affaires administratives  
Mme Marjorie Leblanc, responsable aux communications

ÉTAIENT ABSENT.E. S. :

M. Félix Biot, responsable à la coordination

## **0. Ouverture et procédure**

**Proposition 0.1:** Que l'on ouvre la rencontre.

Dûment proposée, dûment appuyée

**LA PROPOSITION 0.1 EST ADOPTÉE À MAJORITÉ.**

Ouverture à **18h15.**

**Proposition 0.2 :** Qu'Émeric assure l'animation de la rencontre et Julien la prise de note.

Dûment proposée, dûment appuyée

**LA PROPOSITION 0.2 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**Proposition 0.3** : Que l'on adopte l'ordre du jour suivant :

0. Procédures initiales
  1. Rapports
  2. Ugo
  3. AG
  4. AeMDC
  5. Comm interne
  6. Affaires (M)(C)ourrantes
  7. Dates d'exec
  8. Procédures de fermeture

Dûment proposée, dûment appuyée

**LA PROPOSITION 0.3 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### **1. Rapports**

**Proposition 1.1** : Que l'on accorde 4 semaines de bourse à Émeric Hébert pour le mois de mars.

Dûment proposée, dûment appuyée

**LA PROPOSITION 1.1 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**Proposition 1.2** : Que l'on accorde 4 semaines de bourse à Amanda Masson pour le mois de mars conditionnellement à ce qu'elle produise une version en bonne et due forme, donc en incluant les heures précises où sa permanence a été accomplie.

Dûment proposée, dûment appuyée

**LA PROPOSITION 1.2 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**Proposition 1.3** : Que l'on accorde 4 semaines de bourse à Émy Girard pour le mois de mars.

Dûment proposée, dûment appuyée

**LA PROPOSITION 1.3 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**Proposition 1.4** : Que l'on accorde 4 semaines de bourse à Marjorie Leblanc pour le mois de mars.

Dûment proposée, dûment appuyée

**LA PROPOSITION 1.4 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**Proposition 1.5** : Que l'on accorde 4 semaines de bourse à Julien Robitaille-Brisson pour le mois de mars.

Dûment proposée, dûment appuyée

**LA PROPOSITION 1.5 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**Proposition 1.6** : Que l'on accorde 4 semaines de bourse à Victor Brayant pour le mois de mars à pas condition de rien.

Dûment proposée, dûment appuyée

**LA PROPOSITION 1.6 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**Proposition 1.7 :** Que l'on accorde 4 semaines de bourse à Eduardo Eli Cortés Carreón pour le mois de mars.

Dûment proposée, dûment appuyée

**LA PROPOSITION 1.7 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**Proposition 1.8 :** Que l'on accorde 4 semaines de bourse à Félix Biot pour le mois de mars conditionnellement à ce qu'il produise une version en bonne et due forme, donc en incluant les heures précises où sa permanence a été accomplie.

Dûment proposée, dûment appuyée

**LA PROPOSITION 1.8 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

## **2. Ugo**

**Proposition 2.1 :** Que l'on affirme notre intention d'attendre le résultat de l'enquête du Service Prévention Sécurité (SPS) avant d'entreprendre quelque démarche en lien avec l'ordinateur d'Ugo.

Dûment proposée, dûment appuyée

**LA PROPOSITION 2.1 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

## **3. AG**

**Proposition privilégiée :** de lever l'article 17 "reconsidération" du code de procédure pour la durée du point AG et de le remplacer par le libellé suivant :

"17. (Reconsidération) Toute reconsidération d'une proposition déjà adoptée ou adoption d'une proposition contraire à cette dernière doit être adoptée par un vote au deux tiers séance tenante."

Dûment proposée, dûment appuyée

**LA PROPOSITION PRIVILÉGIÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**Proposition 3.1 de reconsidération de la proposition 5.1 de la rencontre du 3 avril 2019 :** "Que l'on tienne une assemblée générale extraordinaire le vendredi 12 avril 2019 à 17h30;

Que les points à l'ordre du jour soient 1. Traitement des avis de motion et 2.

Orientations politiques;

Que l'assemblée se tienne à la salle boréale du département;

Que les 30 premières personnes non-exécutantes reçoivent une consommation gratuite à leur arrivée."

Dûment proposée, dûment appuyée

**Proposition d'amendement 3.1.1** : Que l'on remplace "Que les 30 premières personnes non-exécutantes reçoivent une consommation gratuite à leur arrivée." par le passage suivant "Que les 35 premières personnes membres de l'AFELC/UQAM reçoivent une consommation gratuite à leur arrivée et que les personnes membres non-exécutantes de l'AFELC/UQAM soient privilégiées dans l'attribution des coupons."

Dûment proposée, dûment appuyée

**L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

Sur la principale 3.1 :

**Que** les points à l'ordre du jour soient 1. Traitement des avis de motion et 2.

Orientations politiques;

**Que** l'assemblée se tienne à la salle boréale du département;

**Que** les 35 premières personnes membres de l'AFELC/UQAM reçoivent une consommation gratuite à leur arrivée et;

**Que** les personnes membres non-exécutantes de l'AFELC/UQAM soient privilégiées dans l'attribution des coupons.

**LA PROPOSITION 3.1 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

#### **4. AeMDC**

**Proposition privilégiée** : Que l'on tienne un huis-clos.

Dûment proposée, dûment appuyée

**LA PROPOSITION PRIVILÉGIÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**Proposition privilégiée** : Que l'on lève le huis-clos.

Dûment proposée, dûment appuyée

**LA PROPOSITION PRIVILÉGIÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**Proposition 4.1** : Que l'on invite la personne responsable à la coordination de l'AFELC/UQAM à coordonner une rencontre inter exec avec l'AEMDC le plus tôt possible.

Dûment proposée, dûment appuyée

**Proposition d'amendement 4.1.1** : Que l'on ajoute à la fin "En fixant une date précise."

Dûment proposée, dûment appuyée

**L'AMENDEMENT 4.1.1 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**De retour sur la principale 4.1** :

Que l'on invite la personne responsable à la coordination de l'AFELC/UQAM à coordonner une rencontre inter exec avec l'AEMDC le plus tôt possible, en fixant une date précise.

**LA PROPOSITION 4.1 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

## **5. Comm interne**

**Proposition privilégiée** : Que l'on ferme la rencontre.

Dûment proposée, dûment appuyée

**LA PROPOSITION PRIVILÉGIÉE EST BATTUE À MAJORITÉ.**

**Proposition privilégiée** : Que l'on mette en dépôt le point 5. Comm. interne jusqu'à la rencontre suivante.

Dûment proposée, dûment appuyée

**LA PROPOSITION PRIVILÉGIÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

## **6. Affaires (M)(C)ourrantes**

**Proposition 6.1** : Que l'on attribue un budget de 158\$ pour la gestion du site web de l'AFELC/UQAM

Dûment proposée, dûment appuyée

**LA PROPOSITION 6.1 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**Proposition privilégiée** : Que l'on ferme la rencontre.

Dûment proposée, dûment appuyée

**LA PROPOSITION PRIVILÉGIÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

La réunion est fermée à **21h28.**

## **7. Dates d'exec**

## **8. Procédures de fermeture**